



# LA NATION

**QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE**  
**SEPTIÈME ANNÉE N°476 DU 2 JANVIER 2012**  
**1801/2012 : 211<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE**

**LA RÉDACTION VOUS SOUHAITE UNE BONNE SEMAINE**

## NOTRE CITATION

**On ne devient pas vieux pour avoir vécu un certain nombre d'années; on devient vieux parce qu'on a déserté son idéal. Les années rident la peau ; renoncer à son idéal ride l'âme.**

**Douglas MacArthur**

**BONNE ANNÉE  
À TOUS NOS FRÈRES  
ET SOEURS AU CHÔMAGE  
DÉCLARE JACQUES DAVILA**

**EN 2012, TRANSFORMONS  
NOS RÊVES  
EN VICTOIRE  
DÉCLARE JEAN-PAUL ELUHER**

# La Rédaction remercie toutes celles et tous ceux qui lui ont fait confiance en 2011 et leur souhaite une belle et heureuse année 2012

## AFFAIRES NATIONALES

### POLITIQUE

#### LE MESSAGE DE BONNE ANNÉE DE JEAN-PAUL ELUTHER

Nous venons d'enterrer l'année 2011 sans trop de regrets pour la plupart d'entre nous et nous attendons beaucoup de l'année 2012 pour nos familles , nos enfants et surtout pour notre pays trop souvent méprisé et rabaisé .

Je voudrais avant toute chose vous dire , mes chers compatriotes, BONNE ANNÉE . Bonne année pour que vous puissiez vivre 2012 dans la sérénité , la paix , avec de la santé et une grande détermination pour faire face avec succès aux inévitables épreuves de la vie . Je voudrais qu'en ce début de nouvelle année nous ayons une pensée prioritaire pour les ouvriers , employés, chômeurs , les abonnés aux aides sociales dont le montant ne cesse de diminuer, en somme pour toutes celles et tous ceux qui vivent avec difficulté et qui subissent un chantage permanent pour qu'ils puissent affirmer leur hostilité à la souveraineté et à la liberté de leur pays. En effet , la nation guadeloupéenne, notre mère nourricière , que les conservateurs socialistes et libéraux , le clan des français et les autorités coloniales, considèrent comme une entité à abattre est de plus en plus en danger, menacée par les hordes coloniales françaises qui envahissent notre pays et y agissent comme si elles sont chez elles en utilisant tous les moyens et notamment leur droit malgré son illégalité manifeste par rapport au droit international de la décolonisation. N'oublions jamais, chers compatriotes, que notre liberté dépend étroitement de la liberté de notre communauté nationale au contraire de ce qu'affirment les français.

Nous quittons sans regrets une année 2011 qui a été négative pour beaucoup d'entre nous du fait de l'échec structurel de l'action politique conjuguée des autorités françaises et des conservateurs socialistes et libéraux . Leur lamentable attitude est la conséquence de leur incompétence , de leur médiocrité sans bornes et de leur persistance dans l'application d'une politique qui a lamentablement échoué. Leur bilan est catastrophique . Domination politique et économique , mauvaise gouvernance , absence de production , chômage , pwofitasyon et attitude méprisante du clan des français qui toute honte bue milite pour que notre nation disparaisse au profit de la république française dont ils défendent les valeurs contre les nôtres . Ce comportement servile vis à vis de la France parée de toutes les vertus est de plus en plus insupportable à ceux qui sont et resterons des guadeloupéens. Avec leurs médias, ils nous ont matraqué avec leur crise dont les guadeloupéens ne sont pas responsables et ont décidé de nous faire payer leurs bêtises et leur incapacité avec des augmentations d'impôts et des réductions de

dépenses publiques .Nous devons montrer notre refus de payer pour ceux qui sont responsables .

En 2012 , il nous faut tout faire pour éviter les effets sur notre pays de l'incompétence des français. Nous devons pour y arriver perturber le fonctionnement de leur système et renforcer nos actions de conquête du pouvoir dans notre pays occupé par les français avec l'aide des conservateurs guadeloupéens depuis la défaite de notre armée en mai 1802 . La prospérité de notre pays et l'épanouissement de chacun d'entre nous sera la conséquence de notre liberté et de notre maîtrise des circuits du pouvoir .La tâche est colossale car dans tous les domaines , politique , économique , social et culturel, les guadeloupéens sont marginalisés ou exclus . Croire que la nomination par le colonisateur à des postes de direction du système colonial soit une réponse à la volonté de notre peuple de s'approprier du pouvoir guadeloupéen est un leurre . Contrôler son pays c'est disposer de la souveraineté . Il nous faudra à cet égard faire la chasse aux faux prophètes qui croyant représenter notre peuple se multiplient en congrès pour adopter un soit disant projet guadeloupéen qui se résume en une volonté d'intégrer notre pays à la France et donc de faire disparaître notre nation . La conquête des pouvoirs est la réponse à ce comportement de honte qui salit notre nation et ses membres. La Guadeloupe et les guadeloupéens ne sont forts , heureux et épanouis que quand ils dirigent avec raison et fermeté leur pays . Nous devons suivre l'exemple des peuples qui ont pris le risque d'écrire leur histoire plutôt que de continuer à la subir . En 2012 , transformons nos rêves en victoires .

Bonne et heureuse année 2012 .Que Dieu bénisse et protège la Guadeloupe et les guadeloupéens.

## **LE MESSAGE DE BONNE ANNÉE DE JACQUES DAVILA**

Voici venu l'heure de faire le point, l'inventaire, les arrêtés de comptes, les bilans. Force est de constater que la classe politique, aidée en cela par les socialistes locaux, strauskhaniens ou autres, par les conservateurs locaux de « droite ou de gauche » locales », par la cohorte de prébendiers en tous genres, par l'état colonialiste incapable de plus en plus, de remplir sa mission, a atteint son seuil d'incompétence. Si bien que quotidiennement la Guadeloupe dysfonctionne normalement dans la plus complète indifférence, en particulier de ceux la même, qui s'étaient engagés à défendre les intérêts fondamentaux de notre peuple. Hors il n'en est rien. Des élus qui ne peuvent offrir aux enfants du pays, les armes de l'espérance, sont des élus condamnés. Des élus qui poussent les populations à entonner, de la bêtise, le refrain sont des élus condamnables. Notre pays, est devenu l'écurie d'Augias, et pour le nettoyer, cela relève des travaux d'Hercule. L'ampleur de la tâche ne doit pas nous effrayer, car descendant de ceux qui tinrent tête à la redoute de Dolé, firent preuve de courage et de dignité au MATOUBA d'intelligence subtile à la crête à Pierrot, de détermination implacable à VERTIERES, sans oublier, toutes les guerres contre le fascisme où, quoique colonisés non départementalisés, nous avons, librement, participé au nom de la démocratie et par esprit républicain, des Dardanelles à Bir Hakeim, en passant par le chemin des dames, Monte Cassino, et le périple, à pied, de Fort Lamy à Berlin, en passant par la Sicile et la Provence, sans oublier les guerres coloniales de l'Indochine et de l'Algérie. Aujourd'hui, il s'agit de vivre la réalité avec lucidité. De prendre la décision d'assumer nos devoirs et nos obligations, envers nos enfants, envers nous-mêmes, si nous voulons garder notre propre estime. Nous allons être obligés, contraints de faire preuve de courage, de détermination, de sacrifices, car la situation actuelle est

intolérable et ne doit plus perdurer, si nous voulons construire la société dans laquelle nous allons vieillir et nos descendants s'épanouir. Nous devons sortir de nos habitudes, du laxisme ambiant, de la tétanie, de l'apathie, du syndrome de Stockholm, de l'agenouillement, du « oui bwana, » du « bondié bon », « du fè mannèv » du « débouilla pa péché » etc.. ANSAMM, oui ANSAMM, nous allons concevoir et matérialiser, effectivement, une Guadeloupe nouvelle ; nous allons réinventer nos nécessaires et anciennes solidarités ; Pour ce faire, il nous faut faire table rase, renforcer les fondations de l'édifice mental et moral nécessaire, dont nous avons besoin, Il nous faut aérer les politiciens, gérontes où non, incapables, médiocres, suffisants et prétentieux, ou le paraître et l'apparaître servent de mauvais modèle, et la compensation, voire la surcompensation, sont le seul moteur de leur satisfaction personnelle, alors qu'ils ont réclamés l'honneur de servir notre peuple. Il faut donc se débarrasser d'eux. Sans complaisance aucune, appeler notre peuple au poste de combat, car nous sommes en guerre. Guerre, contre l'ignorance, la lâcheté, la veulerie, l'individualisme ; en guerre contre le manque chronique d'expertise de l'immense majorité de nos responsables politiques, de leurs collaborateurs de cabinets, de leurs équipes de direction, qui au seuil de la nouvelle année, vont nous laisser un pays exsangue, conséquences de leurs impérities. Nous devons retirer notre confiance, à ces gens qui ont été incapables de prévoir, d'anticiper, de gérer avec compétence. Incapables qu'ils ont été de lutter contre le chômage, incapable de résoudre les problèmes de transports interurbains et intra-urbains, ni ceux de la collecte et du traitement des ordures ménagères, ni ceux de production en quantité et en qualité, à prix raisonnable de l'eau potable, alors que des millions de m<sup>3</sup> d'eaux sont perdus dans des tuyaux « passoires » pour renforcer la situation de rente des filiales locales des multinationales, régulièrement condamnées dans l'hexagone et à Bruxelles pour ententes illicites, sans oublier les autres motifs ; autistes, sourds, muets et aveugles que sont les membres de notre classe politique en charge de l'eau et de l'assainissement. Quant aux parlementaires, ils sont à l'image que l'on se fait d'eux, aussi incapable à Basse Terre, qu'à Paris où dans leurs communes. Soucieux de leurs intérêts personnels et de ceux de leur camarilla de quémandeurs, pour qui ils interviennent à tout bout de champs dans les couloirs des ministères ; ils ont été impuissants à contenir l'augmentation des impôts nationaux, impuissants à empêcher la réduction des moyens mis à disposition des services divers de l'état, et des collectivités dont l'augmentation des charges s'accroît de manière insupportable pour le contribuable, impuissant à faire la police administrative de leurs assemblées, à respecter les règlements, textes divers qu'ils se sont engagés à faire respecter ; par exemple l'absentéisme chronique, non sanctionné de la « Marie Luce », la non réponse aux demandes de documents des citoyens, le traitement non équitable des dossiers des demandeurs et usagers etc, impuissant à faire modifier l'application de la loi sur les catastrophes naturelles qui nous concernent au premier chef, de par les potentialités de notre territoire, en matière de catastrophes naturelles ; impuissants à réduire le malaise social, du aux clivages et disparités de revenus, source de division d'une population, qui outre les diverses violences administratives, subis des violences physiques auxquels s'ajoute un stress hydrique, sur lequel vient s'ajouter le diabète, l'obésité, l'hypertension, le sida, entre autres, puis la prise en otage de des populations à chaque motif de mécontentement d'un syndicat, ou d'un mouvement de « spontanéistes » soulevant des espérances de « MALE PAPAYE ». L'heure va être à la prise de décision, de résolution, donc à l'assumassions tant individuelle que collective, de nos retrouvailles d'avec nous même, dans la verticalité retrouvée. ANSAMM, sans grandes palabres, nous saurons ce qu'il y a lieu de faire ; la pensée sera alors action. En attendant ce jour, proche nous l'espérons fortement, nous vous souhaitons nos vœux de santé, de volonté (car sans celle-ci nous n'arriverons

à rien), de détermination pour atteindre l'objectif de responsabilité qui est le notre, car qui mieux que nous peut savoir ce qui est bon pour nous ?

BONNE, BELLE et HEUREUSE ANNÉE, à toutes et à tous, bonne année à tous nos frères et sœurs au chômage, particulièrement à ceux en fin de droits ; à tous les « djobeurs », bonne année à tous les justiciables, condamnés où non, qui croupissent dans les dégradoirs d'hommes et d'âmes que sont nos prisons ; bonne année à toutes les vaillants pères et mères courages ; bonne année, à nos anciens, à toutes les personnes âgées, victimes ou non de solitude, à tous nos grabataires, bonne année à tous ceux qui s'occupent, et assistent nos anciens, bonne année à la jeunesse, étudiantes, travailleuse ou au chômage, qu'elle ne perde pas espoir, à l'heure de la révolution des intelligences, ensemble nous ferons le « travail » ; bonne année les malades, de toutes sortes, les handicapés, les sans abris, les usagers de la banque alimentaire, de Saint Vincent de Paul, de la Croix Rouge, et autres associations caritatives, ainsi que tous ceux qui font preuve de générosité et de solidarité efficace et discrète, ; bonne année les SDF ; bonne année toutes celles et tous ceux qui débordés, dans leurs vie professionnelle, les éboueurs, les infirmières, les pompiers, sans oublier tous les services aux moyens insuffisants, obsolètes, impropres parfois à destination. Sachez toutes et tous que demain, sera ce que nous en ferons ? Bonne année, à tous les travailleurs, artisans ,petits et moyens entrepreneurs, qui se battent et qui tiennent contre vents et marées, bonne année, à nos agriculteurs, qui ne cessent, depuis la longue nuit esclavagiste de produire, bonne année à tous nos ouvriers, de quelque soit le secteur, vous aussi serez les artisans du sursaut.

BONNE ANNÉE LA GUADELOUPE. – DEMIN SÉ KÉ TAN NOU.

## **LETTRE OUVERTE DE LUC REINETTE DU CIPN Á MESSIEURS LUREL ET GILLOT PRÉSIDENTS DU CONGRÈS DES ÉLUS GUADELOUPÉENS**

Ce jeudi 22 décembre 2011, le Tribunal de Pointe-à-Pitre a renvoyé - une nouvelle fois-aux calendes grecques ( mars 2012) le procès opposant des pompiers guadeloupéens à Sylvie HAYOT, qui les avait traités de "sales nègres", leur avait craché à la figure et giflés, alors qu'ils lui portaient secours.

Ce crime raciste perpétré par cette femme hautaine, qui déclare à qui veut l'entendre sa fierté d'être descendante d'esclavagistes, semble poser problème aux juges français et à vous-mêmes sans doute.

En effet, la condamnation de cette femme à une peine de prison bousculerait les statistiques à caractère ethnique, présentées lors de votre Congrès du 7 novembre 2011, sur le thème "Violence et Sécurité" qui stigmatisaient les afro-descendants en affirmant que : " la majorité des crimes et délits est commise par des guadeloupéens d'ascendance africaine, ce qui pose la question de la définition identitaire et communautaire de ce territoire."

Ces propos, tenus dans un Pays dont le Peuple est très majoritairement constitué d'afro-descendants -dont vous-mêmes-t- sont blessants et ne diffèrent en rien de ceux de l'humoriste raciste Eric ZEMMOUR, qui affirmait il y a quelques mois sur différents médias français que : " la plupart des délinquants en France étaient noirs". Ces propos avaient provoqué un tollé en France de la part des associations antiracistes et de certains hommes politiques français.

Force est de reconnaître que la société française et plus largement l'Etat français qui se réclament hypocritement de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ne font guère de place aux Noirs et à ceux qui tirent leur origine de cette couleur.

Qu'ils soient majoritaires dans leur Pays la Guadeloupe, la Martinique ou la Guyane, ou minoritaires en France, ils remplissent les prisons d'ici et de là-bas, en France située outre-mer, à notre ultra-périphérie.

Par contre, messieurs LUREL et GILLOT, en observateurs avisés de la Société guadeloupéenne, vous auriez dû être présents au procès avorté du 22 décembre 2011 à Pointe-à-Pitre, pour constater de visu que ceux qui jugent sur notre territoire ceux qui seraient responsables " de la majorité des crimes et délits en Guadeloupe" ne sont pas guadeloupéens, mais sont majoritairement- pour ne pas dire exclusivement- de race blanche, d'ascendance latine ou caucasienne.

Qui sont donc ces étrangers, juges et procureurs qui prétendent nous juger chez nous, rendre leur justice chez nous ?

Rien, absolument rien n'a fondamentalement changé ici depuis le CODE NOIR, dont on se demande s'il a vraiment été abrogé en 1848 ! Cette justice n'est pas à notre image, elle n'est pas à l'image de la Guadeloupe réelle et profonde...

Henry BERNARD, penseur, philosophe et patriote disparu ce mois de décembre 2011, évoquait déjà cette justice de race, cette justice de classe et cette justice coloniale dans sa Conférence tenue à Basse-Terre en 1970, intitulée "Conscience de Race, conscience de Classe, Conscience nationale".

Son disque a été censuré en France, Pays qui s'est arrogé le titre de Pays des droits de l'Homme (sic).

A moins d'être totalement aveugle et se considérer plus français que les français- donc aliénés- vous devez reconnaître avec les hommes et les femmes conscients de la Guadeloupe, la persistance de cette réalité dans notre Pays encore sous tutelle de la France.

L'actuel président de la France, Mr SARKOZY, votre président-puisque vous croyant français, vous niez votre identité guadeloupéenne et l'existence d'un Peuple guadeloupéen-, n'a eu de cesse de marteler sans réaction de votre part son slogan : "Pas de repentance" par rapport au passé colonial de la France.

Il a ainsi passé à pertes et profits l'esclavage pratiqué trois siècles durant par la France, et son corollaire, l'inhumaine déportation de 50 à 100 millions d'africains dans des conditions concentrationnaires.

Aujourd'hui, ce même homme, fait voter à des fins électoralistes inavouables, une loi condamnant la négation du Génocide arménien de 1915, et déclare solennellement à Prague que "les Etats doivent avoir le courage de revisiter leur Histoire !"

C'est sous la présidence d'Eric WILLIAMS de la Société Africaine de Culture, que la 20ème session de la Conférence Générale de l'UNESCO a adopté en 1978 "La Journée des Peuples Noirs" qui est célébrée le premier dimanche de chaque année, en hommage à ces êtres humains discriminés.

Eric WILLIAMS, ancien Premier Ministre de TRINIDAD et économiste est l'auteur de "Capitalisme et Esclavage", ouvrage de référence qui décrit méthodiquement comment l'Occident s'est enrichi à partir de la Traite et de l'Esclavage, pratiques autorisées par l'Eglise et basées sur la négation de l'Homme Noir.

N'est-il pas temps pour les colonisés que vous êtes-tout comme nous les autres guadeloupéens- de revisiter notre propre histoire et la démystifier dans tout ce qu'elle comporte d'assimilation et d'aliénation ( mépris, déni de nous mêmes et adulation de ceux qui nous dominant..) afin de vivre enfin fiers et debout?

Votre première démarche serait alors de réparer le tort fait aux guadeloupéens afro-descendants en vous désolidarisant publiquement du chapitre relatif à leur stigmatisation dans le rapport de synthèse de votre Congrès.

Dimanche prochain, premier janvier 2012, partout dans le Monde auquel ils appartiennent pleinement, les Hommes et les Femmes noirs célébreront la Journée des Peuples Noirs.

Et vous, que ferez vous ?

Mais d'abord qui êtes-vous : membres d'un Peuple ou d'une population ?

Le temps est venu pour chacun de se déterminer, en son âme et conscience...

## **ÉCONOMIE , SOCIAL, SANTÉ , SPORT**

### **LA GRÈVE CONTINUE AU CENTRE GÉRONTOLOGIQUE DU RAIZET**

Les délégués CGTG et la direction du Centre gérontologique du Raizet, aux Abymes, se sont retrouvés aujourd'hui pour négocier . Les grévistes dénoncent des conditions de travail désastreuses, suite à la mise place du Plan d'austérité . De son côté, la direction admet que « son budget est soumis par l'État à des contraintes drastiques ». La première rencontre entre la CGTG et la direction a permis une certaine avancée. Mais un point reste en suspens : le projet des Agents de Service Hospitaliers. « Nous resterons mobilisés jusqu'à entière satisfaction de nos revendications » ont déclaré les grévistes.

**RUBRIQUE ANIMÉE PAR LA RÉDACTION**

## **AFFAIRES INTERNATIONALES**

### **AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES**

#### **HAÏTI A COMMÉMORÉ LE 1 JANVIER LE 208e ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE**

Le 208e anniversaire de l'indépendance haïtienne a été célébré, ce 1er janvier 2012, lors d'une cérémonie traditionnelle tenue dans la ville des Gonaïves, considérée comme la cité de l'indépendance. Le président de la République, Michel Martelly et le Premier ministre, Garry Conille ont pris part à ces festivités commémoratives auxquelles ont aussi participé les présidents des deux chambres du Parlement et le président de la cour de cassation. Evoquant la mémoire des héros qui ont fait la guerre de l'indépendance, le président Martelly a réaffirmé sa volonté de remettre sur pied les forces armées d'Haïti. « La commission civile qui travaillait sur la question m'a déjà soumis son rapport et je peux vous dire que la commission recommande la reconstitution de l'armée », a confié le chef de l'Etat ovationné par les gonaïviens massés sur la place d'arme. Le président a aussi évoqué à pieds joints l'épineuse question électorale en soulignant l'importance des prochaines joutes dont les retombées seront capitales pour les communes et les sections communales du pays. Sans donner de délai ni de date, le chef de l'Etat a rappelé que la nouvelle année nous est venue avec des échéances électorales. Reprenant les quatre « E » qui résument ses priorités, le président Martelly a défendu l'importance de l'éducation dans tout vrai processus de développement national. « Quand j'ai promis d'envoyer tous les enfants à l'école, je ne l'avais pas fait pour m'assurer d'un nouveau mandat après mes 5 ans ». Le premier citoyen de la nation se félicite que "40.000 enfants gonaïviens" aient pu prendre gratuitement le chemin de l'école, mais il reconnaît que le programme de transports scolaires gratuits fait déjà face à des problèmes économiques. A la cérémonie religieuse ayant ouvert cette journée d'activités, l'évêque des Gonaïves, Monseigneur Yves Marie Péan a félicité les efforts consentis

par le gouvernement actuel notamment sur le plan de la sécurité. A son avis, les autorités ont réussi à rétablir l'ordre et la paix dans un pays hier encore bouleversé par des tracasseries politiques dont les séquelles sont encore visibles aux Gonaïves. L'évêque s'est réjoui de ce nouveau climat qui règne dans la ville. « Les gonaïviens peuvent désormais vaquer librement à leurs activités, nous avons de l'électricité presque 24/24, et il se développe chez nous une tendance à rendre la ville de plus en plus propre », a dit le Monseigneur déplorant ensuite le chômage généralisé qui frappe la jeunesse haïtienne. « Il nous faut créer de nouveaux emplois et de nouvelles opportunités pour la jeunesse », a lancé le célébrant qui souhaite « un changement en profondeur dans notre mentalité et dans nos façons de faire ». L'homme haïtien doit renaitre, a-t-il dit, en prêchant la fin de la dépendance socio-économique du pays et l'avènement d'une Haïti réellement autonome. « C'est ce que Dieu veut pour nous. », a-t-il renchérit.

## **LE MESSAGE ADRESSÉ PAR LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE AU PEUPLE HAÏTIEN**

« La célébration de la fête Nationale de votre pays, nous offre l'agréable opportunité de vous adresser, nos chaleureuses félicitations, ainsi que nos vœux de santé, de bonheur, de progrès et de prospérité pour le peuple haïtien. Nous voudrions en cette occasion, vous réitérer notre disponibilité à œuvrer, de concert avec vous, à la reconquête de votre indépendance et à retrouver la fierté et le respect qui sont dus à un peuple libre de son destin. C'est par votre volonté, le courage de vos décisions, en étant unis et en vous appuyant sur le message des pères fondateurs de votre Nation, que vous arriverez à faire de votre pays une nation libre, prospère et équitable. Courage et longue vie au vaillant peuple haïtien. »

### **PROCLAMATION À LA NATION :**

Le Général en chef [Jean Jacques Dessalines] au Peuple d'Hayti,

Citoyens,

Ce n'est pas assez d'avoir expulsé de votre pays les barbares qui l'ont ensanglanté depuis deux siècles ; ce n'est pas assez d'avoir mis un frein aux factions toujours renaissantes qui se jouaient tour à tour du fantôme de liberté que la France exposait à vos yeux : il faut, par un dernier acte d'autorité nationale, assurer à jamais l'empire de la liberté dans le pays qui nous a vu naître ; il faut ravir au gouvernement inhumain qui tient depuis longtemps nos esprits dans la torpeur la plus humiliante, tout espoir de nous réasservir ; il faut enfin vivre indépendants ou mourir.

Indépendance ou la mort ... que ces mots sacrés nous rallient, et qu'ils soient le signal des combats et de notre réunion.

Citoyens, mes compatriotes, j'ai rassemblé dans ce jour solennel ces militaires courageux qui, à la veille de recueillir les derniers soupirs de la liberté, ont prodigué leur sang pour la sauver ; ces généraux qui ont guidé vos efforts contre la tyrannie n'ont point encore assez fait pour votre bonheur ... le nom français lugubre encore nos contrées.

Tout y retrace le souvenir des cruautés de ce peuple barbare ; nos lois, nos mœurs, nos villes, tout encore porte l'empreinte française ; que dis-je ? il existe des Fran-



çais dans notre Isle, et vous vous croyez libres et indépendants de cette République qui a combattu toutes les nations, il est vrai ; mais qui n'a jamais vaincu celles qui ont voulu être libres.

Eh quoi ! victimes pendant quatorze ans de notre crédulité et de notre indulgence, vaincus non par des armées françaises, mais par la piteuse éloquence des proclamations de leurs agents : quand nous laisserons-nous de respirer le même air qu'eux ? Qu'avons-nous de commun avec ce peuple bourreau ? Sa cruauté comparée à notre patiente modération, sa couleur à la nôtre, l'étendue des mers qui nous séparent, notre climat vengeur, nous disent assez qu'ils ne sont pas nos frères, qu'ils ne le deviendront jamais, et que s'ils trouvent un asile parmi nous, ils seront encore les machinateurs de nos troubles et de nos divisions.

Citoyens indigènes, hommes, femmes, filles et enfants, portez vos regards sur toutes les parties de cette île : cherchez-y, vous, vos épouses ; vous, vos maris ; vous, vos frères ; vous, vos sœurs, que dis-je ? Cherchez-y vos enfants, vos enfants à la mamelle ? que sont-ils devenus..... Je frémis de le dire..... la proie de ces vautours. Au lieu de ces victimes intéressantes, votre œil consterné n'aperçoit que leurs assassins ; que les tigres dégouttant encore de leur sang, et dont l'affreuse présence vous reproche votre insensibilité et votre coupable lenteur à les venger. Qu'attendez-vous pour apaiser leurs mânes ; Songez que vous avez voulu que vos restes reposassent auprès de ceux de vos pères, quand vous avez chassé la tyrannie ; descendrez-vous dans leurs tombes sans les avoir vengés ? Non ,leurs ossements repousseraient les vôtres.

Et vous, hommes précieux, généraux intrépides, qui, insensibles à vos propres malheurs, avez ressuscité la liberté, en lui prodiguant tout votre sang ; sachez que vous n'avez rien fait, si vous ne donnez aux nations un exemple terrible, mais juste, de la vengeance que doit exercer un peuple fier d'avoir recouvré sa liberté et jaloux de la maintenir ; effrayons tous ceux qui oseraient tenter de nous la ravir encore ; commençons par les Français..... Qu'ils frémissent en abordant nos côtes, sinon par le souvenir des cruautés qu'ils y ont exercées, au moins par la résolution terrible que nous allons prendre de dévouer à la mort quiconque né français souillerait de son pied sacrilège le territoire de la liberté.

Nous avons osé être libres, osons l'être par nous-mêmes et pour nous-mêmes. Imitons l'enfant qui grandit : son propre poids brise la lisière qui lui devient inutile et l'entrave dans sa marche. Quel peuple a combattu pour nous ! quel peuple voudrait recueillir les fruits de nos travaux ? Et quelle déshonorante absurdité que de vaincre pour être esclaves. Esclaves ! ... laissons aux Français cette épithète qualificative ; ils ont vaincu pour cesser d'être libres.

Marchons sur d'autres traces, imitons ces peuples qui, portant leurs sollicitudes jusques sur l'avenir, et appréhendant de laisser à la postérité l'exemple de la lâcheté, ont préféré être exterminés que rayés du nombre des peuples libres.

Gardons-nous, cependant, que l'esprit de prosélytisme ne détruise notre ouvrage ; laissons en paix respirer nos voisins, qu'ils vivent paisiblement sous l'égide des lois qu'ils se sont faites, et n'allons pas, boutes-feux révolutionnaires, nous ériger en législateurs des Antilles, faire consister notre gloire à troubler le repos des Isles qui nous avoisinent ; elles n'ont point, comme celle que nous habitons, été arrosées du sang innocent de leurs habitants ; elles n'ont point de vengeance à exercer contre l'autorité qui les protège.

Heureuses de n'avoir jamais connu les idéaux qui nous ont détruits, elles ne peuvent que faire des vœux pour notre prospérité.

Paix à nos voisins ; mais anathème au nom français, haine éternelle à la France : voilà notre cri.

Indigènes d'Hayti ! mon heureuse destinée me réservait à être un jour la sentinelle qui dût veiller à la garde de l'idole à laquelle vous sacrifiez ; j'ai veillé, combattu quelquefois seul, et si j'ai été assez heureux pour remettre en vos mains le dépôt sacré que vous m'avez confié, songez que c'est à vous maintenant à le conserver. En combattant pour votre liberté, j'ai travaillé à mon propre bonheur. Avant de la consolider par des lois qui assurent votre libre individualité, vos chefs, que j'assemble ici, et moi-même, nous vous devons la dernière preuve de notre dévouement.

Généraux, et vous Chefs, réunis ici près de moi pour le bonheur de notre pays, le jour est arrivé, ce jour qui doit éterniser notre gloire, notre indépendance.

S'il pouvait exister parmi nous un cœur tiède, qu'il s'éloigne et tremble de prononcer le serment qui doit nous unir.

Jurons à l'univers entier, à la postérité, à nous-mêmes, de renoncer à jamais à la France et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination .

De combattre jusqu'au dernier soupir pour l'Indépendance de notre pays.

Et toi, peuple trop longtemps infortuné, témoin du serment que nous prononçons, souviens-toi que c'est sur ta constance et ton courage que j'ai compté quand je me suis lancé dans la carrière de la liberté pour y combattre le despotisme et la tyrannie contre lesquels tu luttais depuis 14 ans. Rappelle-toi que j'ai tout sacrifié pour voler à ta défense : parents, enfants, fortune, et que maintenant je ne suis riche que de ta liberté ; que mon nom est devenu en horreur à tous les peuples qui veulent l'esclavage, et que les despotes et les tyrans ne le prononcent qu'en maudissant le jour qui m'a vu naître ; et si jamais tu refusais ou recevais en murmurant les lois que le génie qui veille à tes destins me dictera pour ton bonheur, tu mériterais le sort des peuples ingrats.

Mais loin de moi cette affreuse idée ; tu seras le soutien de la liberté que tu chéris et l'appui du chef qui te commande.

Prête donc entre mes mains le serment de vivre libre et indépendant, et de préférer la mort à tout ce qui tendrait à te remettre sous le joug. Jure enfin de poursuivre à jamais les traîtres et les ennemis de ton indépendance.

FAIT au quartier général des Gonaïves, le premier Janvier, mil huit cent quatre, l'An premier de l'Indépendance.

Signé, J.J. DESSALINES

## **ACTE DE L'INDÉPENDANCE :**

Armée indigène,

Aujourd'hui premier janvier, mil huit cent quatre, le Général en chef de l'armée indigène, accompagné des généraux, chefs de l'armée, convoqués à l'effet de prendre les mesures qui doivent tendre au bonheur du pays.

Après avoir fait connaître aux Généraux assemblés, ses véritables intentions, d'assurer à jamais aux indigènes d'Hayti, un Gouvernement stable, objet de sa plus vive sollicitude ; ce qu'il a fait par un discours qui tend à faire connaître aux Puissances

Etrangères la résolution de rendre le pays indépendant, et de jouir d'une liberté consacrée par le sang du peuple de cette île; et après avoir recueilli les avis, a demandé que chacun des Généraux assemblés prononçât le serment de renoncer à jamais à la France, de mourir plutôt que de vivre sous sa domination, et de combattre jusqu'au dernier soupir pour l'indépendance.

Les généraux, pénétrés de ces principes sacrés, après avoir donné d'une voix unanime leur adhésion au projet bien manifesté d'indépendance, ont tous juré à la postérité, à l'univers entier, de renoncer à jamais à la France, et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination.

Fait aux Gonaïves, le 1er janvier 1804, et le 1er jour de l'indépendance d'Hayti.

Signé : DESSALINES, Général en chef ; Christophe, Pétion, Clervaux, Geffrard, Vernet, Gabart, Généraux de Division ; P. Romain, E. Gerin, F. Capois, Daut, Jean-Louis François, Férou, Cangé, L. Bazelais, Magloire Ambroise, J. Jques. Herne, Toussaint Brave, Yayou, Généraux de Brigade ; Bonnet, F. Papalier, Morelly, Chevalier, Marion, Adjudants-Généraux ; Magny, Roux, Chefs de Brigade ; Charéron, B. Loret, Quené, Makajoux, Dupuy, Carbonne, Diaquoi aîné, Raphaël, Mallet, Derenoncourt, Officiers de l'armée ; et Boisrond Tonnerre, Secrétaire.

## VICTOIRE DU PNP AUX ÉLECTIONS GÉNÉRALES EN JAMAÏQUE

L'opposition jamaïcaine, dirigée par Portia Simpson Miller, a largement remporté jeudi les élections législatives quatre ans après sa défaite en 2007. «Bienvenue dans une nouvelle Jamaïque, une Jamaïque unie et qui va de l'avant», a-t-elle déclaré émue aux larmes par une foule venue scander son prénom. «Nous travaillerons afin de faire progresser le pays, en termes de croissance, de développement et de création d'emploi», a-t-elle promis. Avec 41 sièges au Parlement, soit les deux tiers du total, le Parti national populaire (PNP) de Mme Miller, a contre toute attente largement défait les travaillistes sortants du JLP. Mais la première femme élue à la tête de la Jamaïque hérite d'un pays dans une situation économique alarmante avec un endettement à hauteur de 18,6 milliards de dollars, soit un tiers de son PIB. «La première des priorités pour le parti sera de renégocier immédiatement l'accord entre le pays et le Fonds monétaire international», déclare le politologue Richard Crawford. Premier des 18 points du programme du PNP, cette renégociation doit permettre à l'île des Caraïbes d'étendre la durée de remboursement d'un prêt de 1,27 milliard de dollars accordé en 2010. Les deux principaux maux du pays, l'économie en berne et la corruption, ont été placés au cœur du programme du parti vainqueur. Le PNP espère combattre le chômage, qui a frôlé les 13% en 2010, et touche 60% des jeunes dans certains quartiers populaires de la capitale, comme Trench Town. Selon un rapport du FMI, près d'un Jamaïcain sur deux (43%) vit sous le seuil de pauvreté avec moins de 2,50 dollars par jour. Andrew Holness, candidat travailliste et premier ministre sortant, a salué la victoire du parti populaire, espérant que le PNP fasse «un bon travail pour le pays». La défaite est sévère pour le parti travailliste, qui paie sa gestion de l'extradition du baron présumé de la drogue Christopher «Dudus» Coke vers les États-Unis en mai 2010 par l'ancien Premier ministre Bruce Golding. Plusieurs membres du gouvernement sortant ont perdu leur siège au parlement, dont le controversé Dwight Nelson, ministre de la Sécurité qui avait conduit l'assaut des quartiers populaires de Kingston en mai 2010. Les 28 observateurs venus de 16 pays ont salué une élection «sans violence», a rapporté Lisa Shoman, envoyée sur place par l'Organisation des États américains (OEA). Enfin, sur le plan constitutionnel, Mme Miller et le PNP se sont engagés à faire de la Jamaïque une république et de couper ainsi les ponts avec le Royaume-Uni, l'ancienne puissance coloniale. Richard Crawford prévoit cette émancipation au 50e anniversaire de l'indépendance de l'île, en août prochain.

## **ORIENT**

### **L'IRAN A PROCÉDÉ À UN NOUVEAU TIR DE MISSILE**

Le bras de fer continue entre l'Occident et Téhéran sur le programme nucléaire iranien. Samedi, les États-Unis ont renforcé leurs sanctions. Lundi, au dernier jour de ses manoeuvres navales dans la région du détroit stratégique d'Ormuz, l'Iran a «testé avec succès» un missile de croisière sol-mer Ghader. Vendredi, Téhéran avait affirmé avoir testé de nouvelles barres de combustible nucléaire «dans le cœur du réacteur de Téhéran pour vérifier leur bon fonctionnement», une étape supplémentaire dans le processus d'enrichissement d'uranium. Quant à l'Union européenne, qui a déjà accru ses sanctions, elle doit prendre une décision sur un éventuel embargo pétrolier avant la fin du mois. La loi de financement du Pentagone, promulguée samedi par Barack Obama, prévoit de punir les banques commerçant avec la banque centrale iranienne. Le président iranien, Mahmoud Ahmadinejad, a tenté de minimiser la mesure, rétorquant que la banque centrale peut faire face «aux pressions de l'ennemi», mais l'effet se fait déjà sentir sur la monnaie iranienne, qui se trouvait dimanche en forte baisse. La mesure vise à réduire les revenus pétroliers de l'Iran, cinquième exportateur au monde. Elle accentue considérablement la pression sur le régime. Celui-ci compte sur ses échanges avec Pékin pour en atténuer les effets mais la première raffinerie chinoise, Sinopec Corp, a signalé qu'elle réduirait ses importations de moitié ce mois-ci afin de pousser son partenaire à réduire les prix. Le bras de fer est risqué pour tous. Les Occidentaux redoutent une envolée des prix du pétrole. La Maison-Blanche, sous pression du Congrès et d'Israël, veut éviter à tout prix de se laisser entraîner dans une spirale militaire. Et l'Iran a beaucoup à perdre d'une aggravation de la situation. Afin de prévenir une déstabilisation des prix du pétrole, l'Administration américaine a introduit des mesures d'exemption aux nouvelles sanctions. Il s'agit notamment de laisser une marge de manoeuvre à des pays comme le Japon et la Corée du Sud, tous deux gros importateurs de brut iranien. Le président américain aura en outre le pouvoir de reporter les sanctions de six mois et celui de lever certaines pénalités, si un pays a entre-temps fortement réduit ses importations de pétrole. Il pourra aussi lever entièrement des sanctions pour des raisons de sécurité nationale. En pleine année électorale, cependant, Barack Obama aura sans doute à cœur de maintenir les sanctions pour ne pas paraître faible face au camp républicain. Téhéran souffle le chaud et le froid. Après avoir menacé de fermer le détroit d'Ormuz, par où transite 40 % du trafic maritime pétrolier mondial - une mesure potentiellement dévastatrice pour sa propre économie -, le régime a proposé de revenir à la table des négociations sur le dossier nucléaire, avant de durcir à nouveau sa posture. Lundi, Téhéran a prévu de mettre en scène une pseudo-fermeture du détroit d'Ormuz.

**SOURCE : AGENCE DE PRESSE IRNA**

**RUBRIQUE ANIMÉE PAR JACQUES DAVILA**

# ÉTAT DES MARCHÉS

## BOURSES EN 2011 : 3000 MILLIARDS PARTIS EN FUMÉE

L'année 2011 aura été difficile pour la plupart des bourses mondiales... mais pas toutes. Et quelques entreprises sont parvenues à tirer leur épingle du jeu sur les places qui ont terminé nettement dans le rouge. "Les marchés ont vu le fond de l'abîme en 2011". Après les révolutions arabes et la catastrophe nucléaire japonaise, c'est en effet le feuilleton de la crise de la dette européenne qui les a tenus en haleine. Le tout agrémenté des menaces ou des dégradations effectives des agences de notation, qui ont semé le doute y compris sur des pays réputés intouchables. La capitalisation des bourses de la planète s'est effondrée de 3000 milliards de dollars, selon les calculs de Standard & Poor's. Cette chute est toutefois moins dramatique qu'en 2008. L'indice MSCI World a en effet reculé de 8,8% cette année alors qu'il s'était effondré de 40% il y a trois ans. Elle est également, pour l'instant, moins spectaculaire que l'éclatement de la bulle internet. Laquelle s'était traduite par trois années consécutives dans le rouge, en 2000, 2001 et 2002, avec des baisses annuelles du MSCI World comprises entre 13% et 19,5%.

Toutes les places financières de la zone euro ont été emportées dans la tempête, certaines étant victimes d'un krach. Aucun des sommets européens, depuis le premier plan sur la Grèce entériné le 21 juillet, n'a en effet permis de rebond durable. Et c'est sans surprise que la Bourse d'Athènes a connu la plus forte débâcle (-53%). Elle est suivie par Milan (-26%), sanctionnant ainsi le fait que l'Italie se trouve désormais en première ligne. L'évolution des bourses ne reflète toutefois pas uniquement les performances économiques ou budgétaires des pays. Le Dax allemand (-15,4%) affiche en effet un recul plus important que l'Ibex 35 de la fragile Espagne (-13,9%) car il est composé de valeurs très cycliques. En revanche, Francfort fait légèrement mieux que Paris, en baisse de 16,95%. Londres termine l'année sur une baisse de 5,5%. Zurich abandonne 8%.

Les pays émergents ont aussi lourdement souffert: l'indice "MSCI Emerging Markets", baromètre de leur performance boursière, a chuté de 20% cette année, contre une progression de 18% en 2010. "Leurs perspectives de croissance ont été plus décevantes du fait notamment d'une stagnation du prix des matières premières et du fait qu'ils ne sont pas encore totalement immunisés vis-à-vis des pays occidentaux principaux débouchés pour leurs exportations. Shanghai lâche environ 22% cette année, Moscou plus de 24%, Bombay près de 25% et Sao Paulo 18%.

A l'inverse de ces chutes vertigineuses, Wall Street n'a pas flanché, une performance d'autant plus notable que les Etats-Unis ont perdu en août leur précieuse note AAA. L'indice Dow Jones a gagné 6,13% sur 2011 et l'indice élargi Standard and Poor's 0,43%. Seul l'indice des valeurs technologiques Nasdaq a cédé 1,48%. "Le marché américain a résisté grâce à des signaux macroéconomiques encourageants, aux profits des La star de la bourse américaine en 2011 s'appelle McDonald, meilleure performance du Dow Jones avec une hausse de plus de 30% qui lui permet de passer le cap des 100 milliards de dollars de capitalisation. IBM (+26%), le laboratoire Pfizer (+24%) complètent le podium. Sur le Nasdaq, on retiendra la performance d'Apple (+25%) qui termine l'année avec une capitalisation de 376 milliards de dollars. Une performance néanmoins insuffisante pour rattraper Exxon Mobil et ses 407 milliards.

## **EUROPE**

La Bourse de Paris débute l'année sur une note d'optimisme. Le CAC 40 a gagné 1,98 % ce lundi à 3222,30 points. Les volumes restent très faibles avec moins de 1,5 milliard d'euros échangés sur le CAC 40. Les autres grandes places européennes abordent également l'année en belle forme. Et si la Bourse de Londres était encore close, ainsi que Wall Street et bon nombre de places asiatiques, Francfort a gagné 3 % et l'Eurostoxx 50 a grimpé de 2,10 %.

## **MONNAIES**

L'euro était en légère baisse face au dollar tout comme face au yen lundi dans un marché déserté par nombre d'opérateurs en raison de la fermeture de plusieurs places financières, notamment en Asie, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Vers 17H00 l'euro valait 1,2924 dollar contre 1,2939 dollar vendredi vers 22H00 GMT. L'euro reculait également face à la devise nippone, à 99,42 yens contre 99,62 yens vendredi. Il était tombé vendredi sous les 100 yens pour la première fois depuis dix ans.

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Après s'être envolés en 2010 de record en record dans un environnement euphorique, les prix des matières premières ont pour la plupart connu une véritable débâcle cette année. Ainsi, la plupart des métaux industriels (cuivre, étain, zinc) ont vu leurs cours dégringoler de 25% sur l'année. Les métaux précieux ne sont pas épargnés: après un sommet depuis 30 ans en avril, l'once d'argent a perdu 47% de sa valeur, et le platine a lâché 23% depuis début janvier. Du côté des matières premières agricoles, l'arabica coté à New York a cédé quelque 30% après un sommet depuis 1977 en avril. Le sucre a abandonné plus de 20% sur l'année et les prix du blé environ 30%.

**RUBRIQUE ANIMÉE PAR JOSÉ RADEGONDE**

## **MANAGEMENT ET DROIT EN GUADELOUPE**

### **LA CESSION DU BAIL COMMERCIAL**

La durée du bail commercial impose son adaptation au rythme de l'entreprise qui est exploitée dans les lieux loués afin d'assurer la stabilité du fonds de commerce et sa présence dans les lieux. Une certaine souplesse du bail est donc, par nature, nécessaire pour que le locataire puisse gérer son activité au mieux de ses intérêts. En effet, afin de maintenir une flexibilité indispensable à toute activité commerciale, la cession du droit au bail ne peut être interdite (article L 145-16 du code de commerce). Par conséquent, toute clause interdisant au locataire, directement ou indirectement, de céder son droit au bail de manière générale et absolue est nulle. Seul l'aménagement des modalités de la cession est possible. La cession du droit au bail – ou cession du bail – est le contrat par lequel le preneur transmet son bail ainsi que les droits et obligations qui s'y attachent à un tiers. Il ne s'agit pas d'une vente, mais d'une cession de créance.

## Les modalités de la cession

La cession du droit au bail intervenant par contrat, elle doit respecter les règles de validité applicables à tout contrat : capacité, consentement, et cause et objet licites. La cession du bail n'étant pas une vente, la mention du prix dans l'acte de cession n'est pas obligatoire. Comme en cas de signature du contrat initial, l'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers n'est pas exigée, cette condition n'étant indispensable que pour bénéficier du droit au renouvellement. Pour être valable, la cession est soumise aux obligations suivantes :

- Elle doit être signifiée au bailleur (article 1690 du Code civil) par acte extrajudiciaire ou acceptée par lui par acte authentique. Dans ce dernier cas, l'acceptation doit être mentionnée dans l'acte. L'acceptation tacite du bailleur est également retenue dans certaines situations, de même que la renonciation du propriétaire à se prévaloir de l'irrégularité.

- Si la Commune où est situé le bien loué dispose d'un droit de préemption dû à la mise en œuvre d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, la cession du fonds et/ou du droit au bail est soumise à une procédure particulière (articles L 214-1 et suivants du code de l'urbanisme) : le locataire cédant doit adresser à la commune une déclaration d'intention d'aliéner (DIA), par courrier recommandé avec accusé de réception ou la déposer contre récépissé. Cette déclaration contient le prix et les conditions de la cession. A défaut d'envoi de la DIA, la vente pourra être annulée. La Commune a un délai de 2 mois pour se prononcer, à défaut de quoi elle sera réputée avoir renoncé à son droit de préemption. Si la Commune ne veut pas accepter le prix figurant à la DIA, elle doit saisir le juge de l'expropriation.

En outre, dans certains cas, le bail soumet la validité de la cession à certaines conditions. Ainsi, le bail peut imposer l'agrément exprès du bailleur à la cession (cf. Civ. 3ème, 2 octobre 2002, n°01-02035, Bull. III, 2002, n°192, p. 162), la forme notariée pour l'acte de cession (cf. Civ. 3ème, 30 avril 1997, n°95-19580, Bull. III, 1997, n°89, p. 59), l'exigence de la cession du bail à l'acquéreur du fonds de commerce ou encore l'intervention du bailleur à la signature de l'acte. Dans tous les cas, la cession devra respecter les conditions prévues par le contrat de bail cédé.

## La cession et les procédures collectives

La cession peut intervenir dans le cadre d'une procédure collective dont le locataire serait l'objet. Dans ce cadre, le bail peut être cédé en même temps que tout ou partie de l'entreprise, ou de façon distincte. Dans cette hypothèse, la cession ne peut intervenir qu'avec l'autorisation du juge commissaire saisi selon les modalités de l'article L 622-18 du code de commerce. Le bailleur doit être convoqué à l'audience relative à la cession par lettre recommandée avec accusé de réception quinze jours avant la date d'audience. Dans le cadre d'une procédure de sauvegarde, seule une ou plusieurs activités peuvent être cédées, alors que le redressement et la liquidation permettent la cession totale ou partielle de l'entreprise. Dans un cas comme dans l'autre, le droit au bail peut être cédé avec une activité ou une partie de l'entreprise. Toutes les clauses du bail sont alors applicables au repreneur, hormis celles qui sont restrictives du droit de cession (agrément du bailleur, autorisation, garantie solidaire entre cédant et

cessionnaire...). Toutefois, le droit de préemption au profit du bailleur est maintenu. Par ailleurs, en cas de liquidation judiciaire, le mandataire liquidateur ou l'administrateur judiciaire peut céder le bail de l'entreprise de façon isolée, mais dans le respect des clauses du bail encadrant la cession. En effet, dans ce cas, les clauses ayant pour objet ou pour effet de restreindre sa cession ne sont pas privées d'effets. L'agrément du bailleur doit donc, s'il était prévu au bail, être obtenu. La cession qui intervient dans ce cadre est donc également soumise au droit de préemption des communes prévue par les articles L 214-1 et suivants du code de l'urbanisme.

### La cession déspecialisation

En vertu de l'article L 145-51 du code de commerce, certains locataires ayant demandé leur admission à la retraite ou au bénéfice d'une pension d'invalidité, peuvent bénéficier de la procédure dite de « cession déspecialisation ». Il s'agit des associés uniques des entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL) et des gérants majoritaires depuis plus de deux ans des sociétés à responsabilité limitée (SARL) locataires. Dans ce cadre, le locataire doit informer le bailleur et les créanciers inscrits sur son fonds de commerce de son intention de céder son droit au bail pour une activité autre que celle prévue au bail initial pour un prix donné. Cette information se fait par acte d'huissier. Notons que, si le locataire a liquidé sa retraite de base, mais continue à exercer une activité professionnelle de commerçant, il peut néanmoins bénéficier de la cession-déspecialisation au moment où il liquide sa retraite complémentaire et se retire de la vie active (cf. Civ. 3e, 23 novembre 2011, n° 10-25108, à publier). La nouvelle activité, envisagée dans la cession, devra être compatible avec le règlement de l'immeuble où se situent les locaux. Dans ce cadre, le bailleur a un droit de priorité sur le rachat du droit au bail qu'il doit exercer dans les 2 mois de la signification faite par son locataire. En cas de contestation, il dispose également d'un délai de 2 mois pour saisir le tribunal de grande instance. À défaut de réaction dans ce délai, le bailleur est considéré comme ayant accepté la cession et la déspecialisation des lieux. Cette déspecialisation ne permet pas de modifier le prix du bail.

### La publicité de la cession

Dans tous les cas de cession du bail conjointe à la cession du fonds, la cession doit être enregistrée et faire l'objet de la publicité particulière attachée à la vente du fonds. Ainsi, l'acte de cession du fonds de commerce devra être enregistré à la recette des impôts dans le délai d'un mois à compter de sa signature. Par ailleurs, la cession doit être déclarée à l'administration fiscale dans les soixante jours suivant la signature de l'acte. Enfin, un avis de cession doit être publié à la demande de l'acquéreur :

- dans un journal d'annonces légales (JAL) du lieu d'exploitation du fonds de commerce dans les 15 jours de la signature de la vente ;
- au Bodacc dans les 15 jours de la publication dans un JAL.

### Les effets de la cession

A l'égard du bailleur, le cessionnaire, c'est-à-dire le nouveau preneur, bénéficie des mêmes droits que le précédent locataire : jouissance des murs, droit au renouvellement... Toutefois, pour ce qui est du droit au renouvellement, il faut



naturellement que le cessionnaire remplisse toutes les conditions lui permettant de s'en prévaloir – et notamment la condition d'exploitation de 3 années qui sera remplie si le bail a été cédé avec le fonds, mais pas si le droit au bail a été cédé seul. Le cessionnaire acquiert également toutes les obligations que le bail met à la charge du locataire (paiement des loyers, respect de la destination des lieux, entretien...). S'il existe une clause de garantie solidaire dans la cession, l'ancien locataire (cédant) – de même que la caution qui s'était engagée à payer pour lui – reste tenu, solidairement avec le cessionnaire, du paiement des loyers. A défaut d'une telle clause, le cédant est déchargé de toutes les obligations du bail. Pour ce qui concerne les rapports entre cédant et cessionnaire, ces rapports sont régis par l'acte de cession lui-même et par le droit commun. Notamment, en l'absence de clause excluant explicitement ces garanties, le cédant est tenu de garantir le cessionnaire des vices cachés de la créance cédée et d'une éventuelle éviction. Enfin, la cession n'aura d'incidence sur le cautionnement du bail initial que si les termes de l'acte de cautionnement le permettent. Par conséquent, il peut arriver – en raison des termes utilisés par l'acte de cautionnement ou parce que le cessionnaire consent une clause de garantie solidaire – que la personne qui était caution du locataire cédant, ne soit pas libérée de son engagement vis-à-vis du cessionnaire.

RUBRIQUE ANIMÉE PAR Myriam ROMUALD-ELUTHER

## TABLEAU DE BORD ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ÉLABORÉ PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

### LE SMIC:

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er décembre 2011 à **9,19 €** soit **1393,82 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire.

### INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 1er trimestre 2011 à 1554, soit une augmentation annuelle de 3,05 %. L'indice des loyers commerciaux (ILC) est quant à lui fixé à 103,64, soit une augmentation annuelle de 2,25%.

### POPULATION

**POPULATION EN 2008: 401 800 habitants**

### OFFRE

**PIB 2010 : 8,9**

**IMPORTATIONS 2010: 2,5**

**RESSOURCES TOTALES : 11,4**

## **DEMANDE**

CONSOMMATION2010:10,3  
INVESTISSEMENT2010 : 0,8  
EXPORTATIONS2010 : 0,3  
TOTAL : 11,4

## **PRIX**

OCTOBRE 2011 : 2% SUR UN AN

## **EMPLOI , CHÔMAGE**

DEMANDEURS D'EMPLOI EN NOVEMBRE : 62380  
OFFRE D'EMPLOI EN NOVEMBRE :1000

## **NOMBRE D'ENTREPRISES**

EFFECTIF EN 2008: 36577

# LA NATION

**FONDEE** le 21 Février 2005 par la Convention Pour une Guadeloupe Nouvelle.

**GÉRÉE** par une association, **MEDIA CARAIBE** au 22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC  
POINTE À PITRE GUADELOUPE

**SITE INTERNET** : <http://guadeloupeconvention.typepad.com>

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF** : ELUTHER JEAN PAUL

**COMITÉ DE RÉDACTION** : Paul Noirte ; José Radegonde ; Alain Jeremy; Félix Valentin; Romuald Myriam ; Jacques Davila;

### **ADMINISTRATION :**

**Directeur** : Eluther jean paul

**Abonnement** : 0690 40 42 55 ;

**Publicité** : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;Agence de presse : Media info

**LA NATION EST CONSULTABLE  
SUR LE SITE INTERNET  
DE LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE  
NOUVELLE**

**DIFFUSER  
AUTOUR DE VOUS  
LA NATION**